

Zeitschrift: Mensuration, photogrammétrie, génie rural

Herausgeber: Schweizerischer Verein für Vermessung und Kulturtechnik (SVVK) = Société suisse des mensurations et améliorations foncières (SSMAF)

Band: 73-M (1975)

Heft: 11

Artikel: Le cadastre et l'aménagement foncier en Pologne

Autor: Solari, R.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-227953>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 25.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

der Meinung, dass sich hierfür sehr viele Operate eignen und dass heute längst noch nicht alle Möglichkeiten ausgeschöpft sind; die dabei gratis anfallenden Luftbilder rechtfertigen den Einsatz der Photogrammetrie auch dann, wenn kein Kostengewinn herausschaut.

Eine andere, etwas heikle Frage ist diejenige nach den wirtschaftlichen Kriterien für den Einsatz der numerischen Photogrammetrie für die Grenzpunkttaufnahme. Nach unseren Erfahrungen braucht es hierfür nach erfolgter, rigoroser Ausscheidung der Lückenzenen ein genügend grosses und offenes Gelände. In diesem mindestens 500 ha grossen Gelände sollten dann nur noch wenige Lückenprozente übrig bleiben: 5–15 %. In dieser für den wirtschaftlichen Erfolg wichtigen Frage der maximalen Lückenprozente bestehen immer noch Unklarheiten und recht grosse Meinungsunterschiede.

Eine andere Frage ist die Art der Vermarkung. Wenn, wie in Graubünden, die Signalisierung gleichzeitig mit der Vermarkung gemacht wird, so entfallen die Signalisierungskosten, womit die Anwendung der Photogrammetrie einen spürbaren Impuls erhält.

Zur Kostenfrage lassen sich keine Rezepte und keine allgemeinen Tarife angeben. Am einfachsten lässt man sich von einem Photogrammeter einen Kostenvoranschlag machen. Man sollte aber darauf achten, dass es darin keine Position «Lückenergänzung» mehr gibt: der entsprechende Aufwand ist in einen fixen Punktpreis einzurechnen. Dieses Vorgehen bietet dann Schutz vor Überraschungen.

Ausblick

Zusammenfassend lässt sich zur Kostenfrage feststellen: Die Photogrammetrie ist bezüglich der richtigen Einschätzung der Hindernisse und der Organisation der Feldarbeiten sehr kostenempfindlich. Generell kann man aber feststellen, dass sich die Kulturgrenzenauswertung viel öfter lohnt, als man bisher angenommen hat, und

dass sich die numerische Photogrammetrie für Grenzpunkttaufnahmen nur noch selten billiger gestaltet als mit der modernen Tachymetrie. Die sogenannten «Vereinfachten Verfahren» bringen lediglich Vereinfachungen in der Vermarkung und in der Signalisierung, aber keine grosse Vereinfachung und Kostensparnis bezüglich der eigentlichen Vermessung.

Die Photogrammetrie benötigt viel praktische Erfahrung bei den Feldarbeiten und bei der Interpretation der Blocktransformationen. Nicht jeder Photogrammetriebetrieb besitzt diese Kenntnisse und Erfahrungen, und auch nicht jeder Kanton verfügt über entsprechend versiertes Verifikationspersonal. Die moderne numerische Photogrammetrie als solche ist sehr leistungsfähig und sehr interessant, aber sie benötigt gut oder sogar bestqualifiziertes Vermessungspersonal. Demgegenüber steht die Kampfansage der modernen elektronisch messenden und registrierenden Tachymetrie. Auch diese ist recht kostenempfindlich auf ungeeignetes Gelände und Organisationsfehler. Die Tachymetrie hat aber bei der Grenzpunkttaufnahme immer den entscheidenden Vorteil, dass sie jederzeit und überall eingesetzt werden kann.

Wir wissen nicht oder noch nicht genau, was uns die Photogrammetrie in Zukunft an Leistungen für die Parzellarvermessung wird bieten können. Von dem, was wir heute über die Photogrammetrie wissen, wollen wir das heraussuchen, was uns Vorteile bringt.

Eines ist sicher, eine schweizerische Grundbuchvermessung ohne Photogrammetrie wird es auch in den nächsten Jahrzehnten nicht geben. Es ist mit Sicherheit anzunehmen, dass die Photogrammetrie in jedem kantonalen Vermessungsamt an Bedeutung zunehmen wird, nicht zuletzt wegen der vielfältigen Aufgaben der Planbeschaffung für die Raumplanung.

Adresse des Verfassers:

H. Diering, Eidg. Vermessungsdirektion, Wildstrasse 3, 3005 Bern

Le cadastre et l'aménagement foncier en Pologne

R. Solari

Zusammenfassung

Anlässlich der Sitzung der Kommission 7 der FIG vom 11. bis 16. Mai 1975 in Warschau wurden Berichte vorgelegt über den Kataster und die Neuordnung des landwirtschaftlichen Kulturlandes in Polen. Der nachfolgende Artikel fasst diese Berichte zusammen und vermittelt einige Eindrücke von den im Anschluss an die Arbeitssitzung durchgeföhrten Besichtigungen.

A. Le cadastre

Le rapport présenté par M. Bartoszewski nous apprend que les frontières actuelles de la Pologne portent sur des territoires qui plus de 120 ans avant la première guerre mondiale furent dominés par trois envahisseur: prussiens, autrichiens et russes. De ce fait la Pologne avait un cadastre prussien sur 40 % environ de sa surface et autrichien sur le 14 % environ. Sur le 46 % restant il n'y avait que des plans de certains domaines, ainsi que des plans de villages établis après l'affranchissement des paysans en 1864. La Russie des tsars n'avait établi

aucun cadastre. Le cadastre s'est donc développé d'abord dans la partie du pays de langue allemande, qui était la plus développée du point de vue économique, et sa fonction principale était – et continue d'être aujourd'hui – la caractérisation des sols. Pendant la période entre les deux guerres mondiales on n'a pas réussi à établir un cadastre uniforme.

Lors de la dernière guerre une partie des documents furent enlevés ou détruits au cours de la retraite de l'administration hitlérienne. Après la libération le pays se retrouva avec des documents pour le 60 % du territoire, mais le matériel cartographique était de qualité très variable, les canevas géodésiques étant différents; de plus les cadastres établis de 1810 à 1944 étaient partiellement en allemand, en russe et en polonais, et en grande partie non mis à jour.

Or le développement rapide de l'économie polonaise exigeait des données exactes sur les terres et l'établissement d'un cadastre uniforme. En 1955 un décret-loi ordonna l'exécution d'un cadastre dans tout le pays devant servir pour la planification économique, l'impôt foncier, les charges en faveur de l'Etat, l'enregistrement dans les registres perpétuels, et pouvant fournir toutes

les données pour les besoins économiques. A cette fin on utilisa tous les vieux plans ayant une précision suffisante, dûment mis à jour par opérations géométriques sur le terrain; sur le reste du territoire – le 45 % environ – on établit de nouveaux plans par photogrammétrie, complétés par des mesures sur le terrain.

On utilisa le réseau national de triangulation. Un autre décret-loi de 1956 ordonna la classification pédologique de tous les sols dans le but:

- d'établir un registre des biens-fonds avec les classes et servitudes,
- de corriger les erreurs faites lors de la classification sociale des sols comme base de l'impôt foncier,
- d'étudier les plans d'intensification de la production agricole selon une planification correcte suivant les régions,
- d'exécuter des travaux de recherche scientifique.

Une ordonnance fixait à 8 le nombre des qualités, avec des sousclasses, comme suit:

1. terrains de cultures (arables, vergers, prés, pâturages),
2. terres boisés (bois, forêts, terrains boisés avec arbres et arbustes),
3. terrains aquatiques (eaux stagnantes, courantes, fossés),
4. terrains miniers,
5. terrains de communication (routes, chemins de fer et autres),
6. terrains urbains (bâties, non bâties, terrains verts),
7. terrains divers,
8. friches.

Au total il y a 18 qualités.

Lors de la classification on procède aussi à l'estimation pédologique des sols. Par exemple les terres arables sont divisées en 8 classes, ainsi que les vergers et les terrains urbains.

Prés, pâturages, bois et boisés, eaux stagnantes sont divisés en 6 classes. Au total il y a 80 classes ou unités de sol. Ces travaux ont été terminés en 1967. La mise à jour de la classification est faite tous les 5 ans dans les régions à changements fréquents et tous les 10 ans dans les autres. On remarque que la classification des sols subit une évolution parallèle au développement mécanique, car des terrains lourds par exemple, classés très bas quand ils étaient labourés avec les chevaux, ont nettement augmenté leur revenu une fois labourés mécaniquement et doivent par conséquent être reclasés.

Le rapport polonais remarque aussi que la classification des sols devrait être uniformisée, si non dans le monde entier au moins dans les pays à zones climatiques semblables, en se basant sur une division décimale des classes.

L'étude de la modernisation des méthodes d'évaluation

des sols est confiée à l'Institut de culture, fertilisation et pédologie.

Le cadastre a aussi une fonction de protection des terres agraires. Les prescriptions permettent d'assigner à des buts non agricoles que des terrains de basse qualité. S'il s'agit de bonnes terres une autorisation administrative est nécessaire; elle est subordonnée au paiement de lourdes taxes pour le fonds de protection et développement de l'agriculture.

Des essais de modernisation et de transformation du cadastre pour qu'il augmente encore son caractère multi-forme et réponde mieux aux exigences actuelles sont en cours depuis quelques années.

En plus du plan pédologique, on voudrait établir d'autres plans thématiques. Il en va de même avec l'automation; des essais ont déjà été faits. On étudie un système dit «Géokart», composé de deux sous-systèmes, le premier relatif à une carte ou plan de base, et le deuxième contenant les données cadastrales.

Il est prévu d'enregistrer, transformer et diffuser les données cadastrales et les données complémentaires (superposées). Un fois terminés les travaux de recherche on pense passer à l'exécution pratique dans la période 1976–1980.

B. L'aménagement des terrains agricoles en Pologne

Le rapport sur ce secteur a été présenté par M. Hopfer, délégué polonais dans la commission 7.

Il est peut-être utile de rappeler ici quelques données d'ensemble. La Pologne mesure 312 700 km² et a une population de 33 millions d'habitants (elle en a perdu 6 millions pendant la dernière guerre). Les terres cultivables occupent la moitié du pays, les prairies le 14 % et les vergers le 1 %.

En 1969 on comptait 35 000 syndicats collectifs avec 2 600 000 membres. Plus de la moitié des terres produit des céréales (sègle, froment, orge et avoine). Récolte moyenne: 24,2 quintaux/ha en 1972. A l'ouest du pays, où la terre est meilleure, 28,5 quintaux/ha. Le cheptel en 1972 était de 11 millions de bovins, 17 millions de porcs, 3,2 de montons et 2,4 de chevaux.

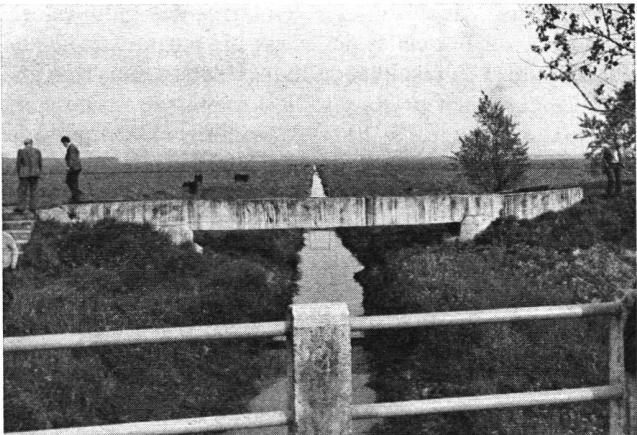
Dans la production de sègle et pommes de terre la Pologne occupe la 2e place au monde après l'USSR; pour le lait et les betteraves la 5e place.

La transformation radicale de la structure de l'espace rural et de l'état de possession de la terre en Pologne a sa source dans la réforme décrétée en 1944.

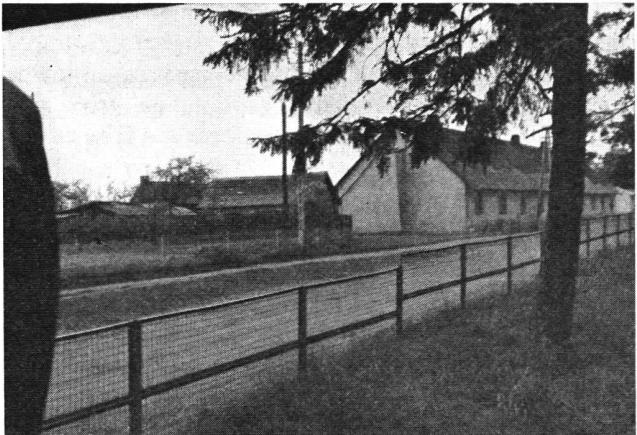
En vertu de cette réforme l'Etat a nationalisé toutes les propriétés dépassant 50 ha et dans certains régions les 100 ha.

Une partie de cette terre – 6 millions d'ha – a permis de créer 800 000 exploitation individuelles. Voici l'évolution des divers types d'exploitation:

	Individuelle nombre	Surface moyenne	Fermes d'Etat (PGR) nombre	Surface totale	Coopér. nombre	Surface totale
1950	3,2 mill.	5,5 ha	5500	1 750 000		
1960	3,6 mill.	4,5 ha	5700	2 400 000	2000	195 000
				(moyenne 400 ha)		(moyenne 50 ha)
1970	3,4 mill.	5,0 ha		3 000 000		325 000
1974	3,8 mill.	4,0 ha		3 200 000		



Canaux d'assainissement et irrigation à Wizna



Bâtiments ruraux à Wizna

Il y a en outre les terres nationalisées appartenant au Fonds des terres d'Etat (PFZ) de plus d'1 million d'ha en 1965, qui constituent une réserve pour agrandir des exploitations trop petites.

Le total des terres nationalisées représente le 15 % du terrain cultivable.

La moitié environ des exploitations individuelles ont 1 ou 2 parcelles. Seulement le 15 % a plus de 6 parcelles. L'Etat voulue une grande attention au regroupement des terres des fermes d'Etat en déplaçant les fermes individuelles qui sont dans le périmètre et gênent l'exploitation. On utilise à cet effet les terrains appartenant au PFZ.

En 1968 la Diète a voté un ensemble de lois agraires prévoyant entre autres le remembrement des exploitations individuelles morcelées, l'échange de terres des exploitations nationalisées ou des coopératives et des améliorations de structure.

On estimait en 1968 qu'il y avait 5 millions d'ha nécessitant le remembrement ou l'échange des terres.

Dans les années 1968–1974 on a effectué les travaux dans 12 500 villages sur une surface de 2,3 millions d'ha et avec 350 000 propriétaires. On a mis à contribution 1 million d'ha du PFZ et cela a abouti à une réduction des $\frac{4}{5}$ du nombre des parcelles. Tous ces travaux, complétés par les assainissements et la construction des chemins, ont permis une amélioration considérable de la structure des exploitations.

En Pologne on suit de près l'exploitation des terrains améliorés pour contrôler si les prévisions des projets, surtout pour ce qui concerne la production, sont réalisées; il en est de même pour les changements qui interviennent par suite de mutations ou d'autres raisons.

On va même jusqu'à interdire ou contre casser le plus possible des changements dont le but serait contraire à celui fixé, cela dans l'esprit des lois sur l'aménagement du territoire et sur la protection des terres agricoles et forestières. Il s'agit par exemple:

- de réservier à des buts non agricoles les terrains les moins bons des 5e et 6e classe et de limiter au maximum leur surface,
- de limiter au maximum les investissements non agricoles dans les régions de haute productivité,

– en cas de destination non agricole des terrains des classes 1 à 4, les propriétaires doivent à leurs frais enlever la couche supérieure qui sera destinée à améliorer des terrains maigres,

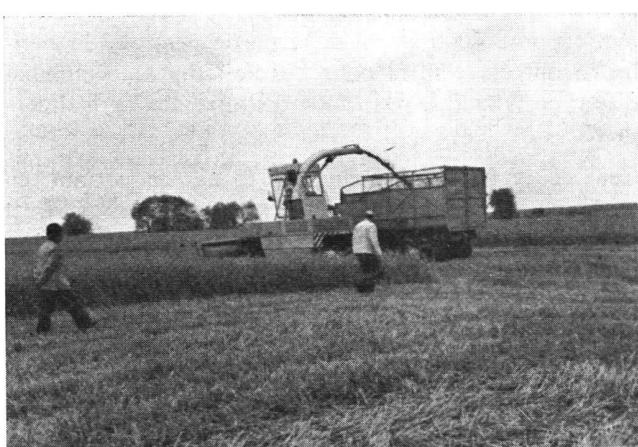
– le partage des exploitations est limité,

– la diminution de la surface au dessous des dimensions garantissant une bonne exploitation est défendue.

Le rapport souligne que l'expérience acquise dans la mise à profit entière et effective de toutes les prévisions des projets d'aménagement foncier est très importante en Pologne.

On surveille ainsi:

- si les changements de structure prévus sont exécutés dans le délai prévu, tant pour l'assèchement des marécages, que pour le reboisement des sols trop maigres, le maintien des zones de protection contre le vent, etc.,
- si l'entretien des boisements entre les champs, ou qui constituent l'encadrement biologique des cours d'eau, des ravins, des talus, ou qui protègent contre l'érosion, est assuré,
- si les travaux intégratifs d'amélioration du système hydraulique ou des chemins ont été effectués (petits fossés secondaires de drainage ou d'irrigation, chemins, revêtements, etc.),
- si les travaux dits de recultivation, comme des nivellements de terrains, fertilisations, plantations pionnières, création de vergers, etc. ont été faits.



La récolte à Wizna

Parallèlement on s'occupe de perfectionner les connaissances professionnelles des agriculteurs et d'encourager la création de syndicats. La tendance générale est toutefois de diminuer le nombre d'exploitation privées et d'accroître la surface cultivée des fermes d'Etat et des coopératives.

* * *

Les visites techniques ont permis de parcourir en particulier les travaux d'amélioration foncières exécutés dans les «Combinats» (fermes d'Etat) de Wizna et de Manieczki. Nous nous limiterons à parler des premiers cités bien que les deux soient des cas modèles.

L'amélioration de Wizna s'étend sur une surface de 11 600 ha. Elle a été entreprise en 1964 et les travaux ont duré 8 ans. Le sol était extrêmement marécageux et tourbeux. La couche de tourbe mesurait de 6 m jusqu'à 18 m d'épaisseur.

Dans cette situation il fallait se demander si l'aménagement était économiquement justifié et si oui, quelle production agricole on pouvait espérer de ces terrains.

Les spécialistes du génie rural se sont trouvés devant des problèmes difficiles à résoudre: la qualité du terrain, son acidité excessive, le tassement par le drainage, etc.

Les instituts de recherche universitaires ont accordé leur collaboration active.

Conformément aux tendances les plus modernes on a laissé 3000 ha à l'état naturel en tant que réserve pour la faune et la flore; la forêt et la nappe aquifère qui s'y trouvent permettent aussi de conserver le microclimat. Ainsi dans cette réserve naturelle continuent à vivre et à se reproduire sangliers, chevreuils et élans, canards, combattants, faisans et tetras, cigognes blanches et noires, ainsi que l'aigle blanc, qui y trouvent de bonnes conditions d'existance. La protection du milieu naturel est fondée sur le critère que l'homme assure une quantité de nourriture suffisante pour toutes les sortes de gibier.

Pour ce qui concerne le projet même d'assainissement il consiste en un réseau de 700 km de canaux d'assainissement et d'irrigation, un réseau de chemins, et les autres travaux complémentaires. Dans certaines zones on a éliminé les canaux après coup en les remplaçant par des drainages, pour comparer les effets sur l'assèchement du sol. On a constaté des tassements de l'ordre de 70–80 cm. Comme résultat on a obtenu 8600 ha de prairies d'excellent rapport 4000 ha dans la partie centrale du périmètre ont été confiés pour l'exploitation au combinat d'Etat de Wizna; le reste a été distribué aux agriculteurs privés.

Ceux-ci possédaient avant 8–10 ha de terrain en moyenne, dont seulement 4 de prés maigres. Après il ont reçu 4 ha de prés assainis, le reste étant octroyé au combinat comme contribution en nature.

La zone qui avait une centaine d'habitants avant, en compte 1100 maintenant. Au village-centre du combinat habitent les ouvriers agricoles et leurs familles.

Les petits hameaux où habitent les propriétaires privés ont été assainis et modernisés dans leurs structure et leurs services.

Le combinat achète toujours les terres des familles qui renoncent, surtout celles des vieux paysans qui prennent leur retraite. Les résultats de la production sont très positifs. Le combinat produit 15 000 tonnes de farine contenant en moyenne 18–20 % de protéine et 220 mgr. de beta-carotène. Sur 1 ha de terrain vert il y a en moyenne 2,17 pièces de bovins. Les vaches en 1974 ont donné 4357 l de lait en moyenne avec 3,6 % de corps gras. Cela fait de Wizna une des meilleures entreprises en Pologne.

L'amélioration de Wizna constitue par ailleurs un exemple probant de la solution des problèmes sociaux et simultanément de ceux de la protection de l'environnement. Il constitue aussi la réponse à la question de ce qu'on peut faire dans les terrains marécageux à sous-sol tourbeux.

* * *

Nous ajoutons quelques impressions personnelles à titre de conclusion.

La session de 1975 en Pologne a été très intéressante, soit pour ce qui concerne les travaux de la commission, soit pour le contact avec les collègues polonais et les problèmes du cadastre et de l'aménagement foncier. Il est toujours bon et instructif de voir avec ses propres yeux la situation, les conditions et les réalisations techniques dans les autres pays. Une première constatation positive concerne le travail très étroit et positif entre les groupes d'ingénieurs-géomètres et ing. ruraux et les instituts de recherche des écoles techniques. Le succès de certaines grandes améliorations réalisées dans des conditions extrêmement difficiles, comme celle de Wizna, s'explique incontestablement par cette précieuse et intelligente collaboration sur le plan scientifique, technique et économique.

Il est évident que la façon d'entreprendre et de mener les travaux, leur but final, l'organisation des exploitations et le rôle des propriétaires, varient selon le système politique du pays.

Pour ce qui concerne le cadastre nous avons vu que l'objet principal est de déterminer les caractéristiques du sol, son emplacement, ses limites, ses surfaces, le genre de cultures et la classe; l'indication du propriétaire ou de l'exploitant complète ces données.

Nous rappelons à ce propos la remarque du prof. Larsson que dans les pays de l'est de l'Europe le cadastre représente surtout la base pour les réformes agraires et la réalisation des programmes de développement de la production. Mais il faut souligner que le cadastre de la classification du sol tel que nous l'avons vu en Pologne est vraiment exemplaire et peut être pris comme modèle pour le cadastre polyvalent pour ce qui concerne les caractéristiques naturelles du sol, l'utilisation effective et l'utilisation possible d'après la pédologie et les conditions naturelles générales. Et la Pologne, comme les autres pays plus évolués, s'achemine vers l'enregistrement et le traitement automatique des données dans un système intégré pouvant servir à tous les secteurs de l'activité technique, économique et administrative.

Pour ce qui concerne les améliorations foncières l'effort est porté surtout sur l'organisation et le développement des combinats de l'Etat, puis des coopératives, et enfin des propriétés privées. On a vu que ces dernières sont

au nombre de 3,8 millions, mais qu'elles ont une surface moyenne de 4 ha seulement.

Dans les conditions climatiques de la Pologne ce n'est pas beaucoup. Nous ne savons pas si l'évolution prochaine sera dans le sens d'agrandir ces petites exploitations avec les terres en réserve du fonds d'Etat (PFZ). Notre impression est plutôt dans le sens que tous les efforts sont concentrés sur les combinats où le paysans est un ouvrier de l'Etat, payé comme un ouvrier de la ville (4500 zlotys, soit 315 francs par mois). Mais il faut en même temps ajouter que c'est en Pologne qu'on a vu le plus grand nombre d'exploitations privées, beaucoup plus qu'en Tchécoslovaquie, qu'en Bulgarie et qu'en Yougoslavie. Et la terre est partout travaillée de façon intensive et exemplaire.

* * *

Les délégués ont eu la possibilité d'admirer les beautés artistiques de Varsovie, de Poznan et de Cracovie.

Il faut rappeler que Varsovie (1 300 000 habitants) a été presque complètement détruite lors de la dernière guerre, et que Poznan (500 000 habitants) a été partiellement détruite en 1945 lors de la longue résistance au centre de la ville de la garnison hitlérienne.

Lors de cette session la Pologne célébrait le 30e de sa libération et les vitrines des magasins montraient les

photos prises après les destructions, images terribles des ruines des villes et des monuments.

Ce qui a frappé tout le monde c'est l'effort gigantesque fait par le pays pour guérir les blessures affreuses de la guerre et rétablir sa prospérité. La profonde sensibilité artistique de ce peuple, la volonté de reconstruire les vieilles cités et les monuments tels qu'ils étaient avant la destruction, la ferme intention de faire progresser le pays dans tous les secteurs, ont laissé une profonde impression dans les participants et leur ont permis de comprendre la fierté des polonais fêtant le 30e anniversaire de leur indépendance.

Sans parler de l'exquise amabilité, du sens profond d'hospitalité des collègues polonais et des professeurs et assistants des écoles polytechniques qui ont organisé la session.

Si une des aspirations de la FIG est celle de multiplier les contacts internationaux entre ing. géomètres pour améliorer leur connaissances techniques et pour créer une meilleure compréhension et une plus grande estime réciproque, la session de 1975 à Varsovie a pleinement atteint ce but.

Adresse de l'auteur:

R. Solari, ing. géom., Ravecchia, 6500 Bellinzona, Suisse

**Schweizerischer Verein für Vermessungswesen
und Kulturtechnik**

**Société suisse des mensurations et améliorations
foncières**

FIG-Berichterstattung

Im Bestreben, die Arbeiten der technischen Kommissionen der FIG allen Berufskollegen besser bekanntzumachen, unternimmt der Zentralvorstand des SVVK folgendes:

1. Für die 9 Kommissionen sind die Berichterstatter wieder zu wählen oder neu zu bestimmen.
2. Diese Berichterstatter sollen bereit sein, folgende Pflichten zu übernehmen:
 - Sie setzen sich anhand der Akten über die bisherige Tätigkeit ihrer Kommission ins Bild.
 - Sie orientieren sich beim Kommissionspräsidenten über den Stand der laufenden Arbeiten und veröffentlichen insbesondere die am letzten Kongress gefassten Resolutionen.
 - Sie berichten mindestens einmal pro Jahr im Ver einsorgan über die Kommissionsarbeiten. Dabei ist ein sich auf unsere Verhältnisse beziehender Kommentar wichtiger als Vollständigkeit.
 - Der Berichterstatter muss nicht unbedingt an den Kongressen teilnehmen, doch sollte er sich durch einen Teilnehmer vertreten lassen. Hingegen begründet die Tätigkeit als Berichterstatter ein Anrecht auf einen Spesenbeitrag für die Teilnahme an Kongressen und Symposien.

3. Die Berichterstattung über das Comité Permanent ist Sache des Zentralpräsidenten.

Die Schweiz hat sich verpflichtet, den übernächsten Internationalen Kongress der FIG zu organisieren und die Leitung der FIG zu übernehmen. Die erste Aufgabe, die sich daraus ergibt, ist, die Mitglieder des SVVK an der Arbeit dieser Organisation vermehrt zu interessieren. Der Zentralvorstand erwartet, dass sich junge und erfahrene Berufskollegen als Berichterstatter für die folgenden Kommissionen zur Verfügung stellen:

Kommission 1: Berufliche Praxis

Kommission 2: Berufsausbildung

Kommission 3: Fachliteratur

Kommission 4: Hydrographische Vermessungen

Kommission 5: Instrumente und Vermessungsmethoden

Kommission 6: Ingenieurvermessung

Kommission 7: Liegenschaftskataster und Neuordnung des ländlichen Raumes

Kommission 8: Liegenschaftswesen, Stadtplanung, Stadtentwicklung

Kommission 9: Bodenbewertung und Grundstücksverkehr

Wir bitten Interessenten, sich direkt mit dem Zentralpräsidenten in Verbindung zu setzen.

Zentralvorstand SVVK